



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Arrêté n°2023-25

**Objet: Délégation de fonction et signature à Madame Valérie SANNA en qualité de septième adjointe au maire**

*Le Maire de Gardanne,*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 relatif aux délégations de fonction que peut accorder le maire sous sa surveillance et sa responsabilité à ses adjoints, et L.2122-23,

Vu les articles 5 et 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération 2023-03 du 28 février 2023 portant élection de la nouvelle adjointe au maire et fixant le nouvel ordre des adjoints,

Vu l'arrêté du 08 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Mme Valérie SANNA, 8<sup>ème</sup> Adjoint au maire,

Considérant que le maire peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et conseillers municipaux;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurée par les adjoints au maire ;

Qu'il convient de donner délégation de compétence à Mme Valérie SANNA 7<sup>ème</sup> adjointe au maire,

**ARRÊTE**

**Article 1:**

L'arrêté du 08 juillet 2020 susvisé est abrogé.

**Article 2:**

Délégation de fonction est donnée à Madame Valérie SANNA, 7<sup>ème</sup> adjointe pour intervenir dans les domaines suivants:

**-Le quartier de Biver:**

-la vie quotidienne du quartier en ce qui concerne le lien avec les familles Bivéroises, le développement du quartier et son accessibilité

-Les relations avec les autres collectivités territoriales

**-Eau et Assainissement:**-Le suivi des dossiers auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Régie des Eaux du Pays d'Aix

-les relations et le lien avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

**-Les Transports et Déplacements:**

-Le suivi des dossiers auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence

-Les relations et le lien avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

-Elle est chargée des questions d'intérêt communal en lien avec les transports et les déplacements. Pour cela, elle assurera une collaboration avec les partenaires relevant de ce secteur et sera leur interlocutrice privilégiée.

**Article 3 :**

Elle assurera le suivi des travaux sur les équipements liés à sa délégation

**Article 4:**

Elle est chargée de la concertation avec les organismes et usagers relevant de son secteur de délégation

**Article 5:**

Madame Valérie SANNA aura la délégation de signature pour tous les documents présentés concernant les dites attributions à l'exception des contrats, marchés, ordre de service, bons de commandes et engagements des dépenses.

**Article 6:**

La délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation.

**Article 7:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application "télé recours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 8:**

Madame la Directrice générale des Services, Madame Valérie SANNA Monsieur le Trésorier payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de sa transcription au registre des arrêtés.

Fait à Gardanne, le 23 juin 2023

Le Maire

Hervé GRANIER



Transmis au contrôle de légalité,  
Notifié et affiché le :